Les informations communiquées dans ce dépliant ont été volontairement simplifiées par souci de clarté. Les critères exhaustifs d'attribution des droits peuvent être consultés dans le code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre.

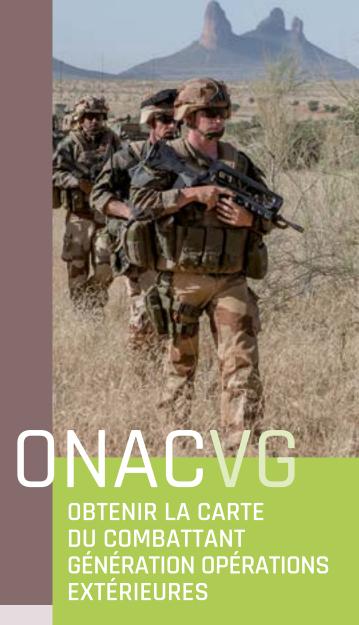
L'Office national des anciens combattants et victimes de querre (ONACVG), établissement public sous tutelle du ministère des Armées, accompagne depuis 1916 tous les combattants et les victimes des conflits. Ses trois missions principales, la reconnaissance et la réparation, la solidarité, et la mémoire sont déclinées au plus près de ses trois millions de ressortissants par ses 104 services de proximité, implantés en France métropolitaine, en outre-mer ainsi qu'en Algérie et au Maroc.

OÙ S'ADRESSER?



Retrouvez le formulaire de demande en ligne, l'adresse du service de l'ONACVG le plus proche de chez vous et plus encore sur **www.onac-vg.fr**







OBTENIR LA CARTE DU COMBATTANT GÉNÉRATION OPÉRATIONS EXTÉRIEURES



Vous rentrez d'opération extérieure, ou vous avez, par le passé, effectué une mission en OPEX et vous souhaitez obtenir la carte du combattant. Déposez une demande en ligne sur le site de l'ONACVG à l'adresse suivante :

https://www.onac-vg.fr/demarches/ carte-du-combattant

ou adressez-vous au service départemental de l'ONACVG de votre lieu de résidence.

QUELS SONT LES DROITS ATTACHÉS À LA CARTE DU COMBATTANT ?

- le port de la croix du combattant ;
- la possibilité de bénéficier de la retraite mutualiste du combattant (rente majorée par l'État);
- le privilège d'avoir son cercueil recouvert d'un drap tricolore;
- à 65 ans, la possibilité de bénéficier de la retraite du combattant;
- à partir de 74 ans, la possibilité de bénéficier de la demi-part fiscale.



Grâce à l'attribution de cette carte, vous deviendrez également ressortissant de l'ONACVG.

QUELS SONT LES DROITS ATTACHÉS À LA QUALITÉ DE RESSORTISSANT DE L'ONACVG ?

Devenir ressortissant de l'Office, c'est :

- pouvoir bénéficier d'aides financières en cas de difficultés ponctuelles ou pour une reconversion professionnelle (sur critères de ressources);
- avoir droit à une assistance administrative et un accompagnement personnalisé;



- si vous êtes blessé de guerre, être accompagné par l'ONACVG;
- si vous êtes tué à l'ennemi ou que, des suites d'une blessure de guerre, vous êtes dans l'incapacité de pourvoir aux besoins de vos enfants, ces derniers pourront bénéficier du soutien de l'Etat (pupilles de la Nation) au travers de l'ONACVG;
- en cas de décès, votre veuve ou veuf deviendra également ressortissant de l'ONACVG (conjoints mariés ou pacsés);
- possibilité de bénéficier d'aides pour le maintien à domicile;
- possibilité de bénéficier d'un accueil privilégié dans le réseau des EHPAD labellisés « Bleuet de France » :
- possibilité d'obtenir une rente mutualiste.

CARTE DU COMBATTANT

DÉTENIR LA CARTE DU COMBATTANT, C'EST ÉGALEMENT VOUS INSCRIRE DANS LA TRANSMISSION DES VALEURS PORTÉES PAR LES GÉNÉRATIONS DU FEU PRÉCÉDENTES, DONT VOUS DEVENEZ UN HÉRITIER ET LE DÉPOSITAIRE.

CETTE TRANSMISSION POURRA SE FAIRE AU TRAVERS DES ASSOCIATIONS, OU DANS VOTRE INVESTISSEMENT DANS LA VALORISATION DU LIEN ARMÉE-NATION. VOUS POURREZ VOUS IMPLIQUER DANS LES CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES, PARTAGER VOTRE EXPÉRIENCE DU FEU AVEC LE GRAND PUBLIC OU VOUS ENGAGER DANS LES ACTIONS DÉVELOPPÉES PAR L'OEUVRE NATIONALE DU BLEUET DE FRANCE, SYMBOLE DE MÉMOIRE ET DE SOLIDARITÉ.

DÉTENIR LA CARTE DU COMBATTANT, C'EST AUSSI LA POSSIBILITÉ DE POURSUIVRE SON ENGAGEMENT AU SERVICE DE LA FRANCE.